

CONTENU DE LA FORMATION

Démontrer l'intérêt de la formation SST pour une entreprise

- Justifier la formation SST pour une entreprise
- Répondre à la demande de formation SST de l'entreprise en tenant compte de ses spécificités

Maîtriser les aspects méthodologiques et techniques de la prévention et du secours pour mettre en œuvre une formation SST

- S'appuyer sur le guide des données techniques pour mettre en œuvre une action de secours
- Accompagner et justifier la mise en place d'action de prévention

Concevoir, animer, évaluer et suivre une action de formation d'acteur SST

- Concevoir un déroulé pédagogique d'une action de formation d'acteur SST
- Animer une action de formation
- Mettre en œuvre différentes méthodes d'évaluation
- S'assurer de la gestion administrative de la formation dans le cadre de l'habilitation SST

Bilan de la formation : Satisfaction stagiaires



Durée : 56 heures (8 jours)

Prérequis :

- Être titulaire du certificat SST ou APS en cours de validité.
- Avoir suivi avec succès l'autoformation INRS « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » ou la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » des caisses régionales de sécurité sociale.
- Disposer de capacités relationnelles, d'animation et d'expression.

Public Concerné : Toute personne professionnelle désirant prendre en charge une action et animation SST.

Modalités d'accès :

L'accès à nos formations peut être initié par l'employeur, à l'initiative du salarié, par un particulier, à la demande de France Travail ou d'un cabinet de reclassement.

Nombre de stagiaires : 5 à 10 personnes maximum

Objectifs pédagogiques :

Être capable de :

- ✓ Assurer la formation initiale, maintien et actualisation des compétences et le suivi des acteurs SST dans le respect des exigences du document de référence INRS
- ✓ Développer au travers la formation, les thèmes relatifs à la prévention des risques professionnels
- ✓ Adapter la formation aux risques spécifiques de(s) établissement(s) ou du (des) métier(s), en association avec le médecin du travail

Méthodes pédagogiques :

- ✓ expositive
- ✓ interactive
- ✓ active

Modalités d'évaluation :

Evaluation formative à visée certificative

Méthodes d'évaluation :

Grilles INRS

Attestation : oui

Le certificat délivré est valable 36 mois